

ECRETTEVILLE LES BAONS



Bulletin d'information

Septembre 2016

AMENAGEMENT DU BOURG :

Le conseil municipal va prochainement réfléchir à l'aménagement du bourg et en particulier de la route du Chapelain et de la rue du Manoir du Catel.

Cette étude devra prendre en compte :

- La sécurisation de la traversée de bourg par la départementale 110. (Route du Chapelain et Rue des Taverniers)
- L'amélioration de l'esthétique et en particulier le remplacement des haies existantes par des haies composées d'essences locales. Un travail a déjà été entrepris avec Logéal qui a transféré gratuitement une bande de terrain le long de cet axe.
- La prise en compte du transfert de la station d'épuration de la rue du Manoir du Catel vers la future station d'Envronville-Bermonville. Ce transfert devrait être effectif dans trois à quatre ans.

Prochainement les orientations prises par le conseil municipal seront mises en lignes sur le site de la commune, ces orientations seront régulièrement mises à jour et vous pourrez faire part de vos remarques.

Site internet de la commune : ecretteville-les-baons.com

mail de la commune : com.ecretteville.les.baons@wanadoo.fr



Le bourg sous la neige — Route du Chapelain — Mairie — Lotissement Les Cerisiers

LA COMMUNE NOUVELLE

Les discussions avec la commune d'Al-louville Bellefosse en vue de créer une commune nouvelle sont interrompues.

La fusion n'aura pas lieu.

La volonté des deux conseil municipaux de créer une commune nouvelle c'est heurtée au refus de la population d'Allouville.

Dès nos premières réunions nous avons convenu que notre union ne pourrait se faire sans l'adhésion des habitants aussi, devant ce refus, le projet a été retiré.

Dans ce numéro

- L'aménagement du Bourg
- La commune nouvelle
- La réhabilitation de l'Église
- Journées du patrimoine
- Info diverses

Dates à retenir :

17 et 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

1er octobre : Soirée cabaret. Ré-
servation au 06.21.90.21.96

11 novembre : 11h00 cérémonie,
11h30 vin d'honneur et 13h00 re-
pas des aînés.

13 novembre : Salon 100% femme
de 10h00 à 18h00. Entrée gratuite.

13 décembre : Noël des enfants.

14 janvier 2017 : Cérémonie des
VŒUX.

REHABILITATION DE L'ÉGLISE

Où en sont les travaux ?

Les marchés de travaux ont été lancés au mois de mars 2016 et les entreprises avaient jusqu'au 26 avril pour déposer une offre. Au début du mois de juillet il a été procédé à la sélection des candidats.

Les montants proposés par les entreprises retenues permettent d'envisager des coûts légèrement inférieurs à ceux estimés lors de l'étude pour s'établir à un peu moins d'un million d'euros auquel il y a lieu d'ajouter environ 100 000 euros de prestations intellectuelles.

Les travaux de la première tranche devraient commencer avant la fin de l'année à condition toutefois que les subventions du département et de l'Etat soient confirmées au niveau des montants espérés.

Ces travaux concernent la réfection du clocher ainsi que la mise aux normes du paratonnerre, la réfection des vitraux de la tour lanterne et la première phase de la restauration de la cloche classée .

Vos dons sont plus que jamais nécessaires pour poursuivre le sauvetage de notre église .



Église (vue de la rue du Manoir du Catel)

1ère tranche

Coût des travaux

400 000 euros dont :

- ◆ Echafaudage : 96 000 euros
- ◆ Maçonnerie : 120 000 euros
- ◆ Charpente : 38 000 euros
- ◆ Couverture : 114 000 euros
- ◆ Vitraux : 23 000 euros
- ◆ Campanaire : 9 000 euros

Coût des prestations intellectuelles

60 000 euros dont :

- Architecte : 55 000 euros
- Contrôle technique : 3 000 euros
- SPS (sécurité) : 2 000 euros

TOTAL GENERAL : 460 000 euros

1ère tranche

Financement

Département : 100 000 euros

Etat : 120 000 euros

Réserve parlementaire : 10 000 euros

Fondation du patrimoine : 15 000 euros

Dons et mécénat : 12 000 euros

TOTAL GENERAL : 257 000 euros.

Il reste donc à la charge de la commune un peu plus de 200 000 euros.

A noter que la commune dispose actuellement de 200 000 euros de réserve.

Restauration de la cloche classée

La cloche de notre église date de 1510 ; Elle est classée aux monuments historiques.

Les travaux sur le clocher sont l'occasion de procéder à la rénovation de la cloche et du beffroi qui la supporte.

Celle-ci sera descendue dans le chœur pour être exposée au public pendant le weekend des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre .

Elle sera ensuite transportée dans les locaux de la société Bodet où elle subira plusieurs opérations de remise en état.

Pendant ce temps un beffroi neuf sera réalisé pour remplacer l'actuel très endommagé.

L'ensemble sera remis en place lors de la deuxième tranche de travaux dans un an et demi.

Rassemblons nos souvenirs :

Chacun d'entre nous peut , sur la commune, avoir des documents, des photos, des films qui sont des souvenirs personnels mais qui rassemblés sont également l'histoire de notre commune .

La mairie envisage de les rassembler pour enrichir notre connaissance de notre passé.

Si vous trouvez cette initiative intéressante vous pouvez prendre contact avec la mairie . Avec votre autorisation ces documents seront dupliqués et vous seront restitués. Ils pourront ensuite être exploités sous diverses formes (album photos, mini film documentaire, carte postales, ...)

Dans le même esprit nos aînés seront prochainement contactés pour qu'ils nous racontent leurs souvenirs de jeunesse .

Les journées européennes du patrimoine

Les 17 et 18 septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine plusieurs manifestations seront organisées sur la commune :

- Ouverture du Manoir du Catel et visite de l'exposition « Crimes et châtiments » le samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30 et le dimanche de 14h30 à 18h00.
- Exposition de miniatures agricoles à la salle des fêtes le dimanche de 9h00 à 18h00. Entrée 1 euro (gratuit pour les moins de 12 ans) au profit de l'association pour la sauvegarde de l'Église.
- Exposition de peintures par Rozenn CORDON-RENEE sur le patrimoine bâti et naturel de la commune et du pays de Caux, le samedi et le dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Démonstrations de jeux anciens normands dont le jeu de boules cauchoises par l'association « la chouque » le samedi de 14h00 à 18h00.
- Ouverture du chœur de l'Église et présentation de la cloche classée avant son départ pour rénovation. Le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le dimanche de 12h30 à 17h30.
Explication des techniques de remise en état des cloches et de la signification des inscriptions et des motifs qui les ornent.
- Le samedi 17 à 11h00 à l'Église, signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine suivi d'un verre de l'amitié.

Pierres en lumières

Le 15 juin dernier la commune a participé au festival « Pierres en lumières » organisé par le département et la fondation du patrimoine.

Un public très nombreux a pu apprécier la mise en lumière de l'Église et du Manoir du Catel ainsi que le balisage par une centaine de lampes à pétrole du cheminement entre les deux sites .

Église éclairée lors de « Ecreteville en Lumières »



Informations diverses

Cartes d'identité :

Les cartes d'identité, sauf si celle-ci a été délivrée lorsque la personne était mineure, ont maintenant une validité de 15 ans. Si par contre vous envisagez un déplacement à l'étranger il est nécessaire de se renseigner en mairie pour savoir si le pays que vous allez visiter a retranscrit cette disposition dans sa réglementation, si ce n'est pas le cas une attestation dans la langue du pays vous sera remise sur demande en mairie.

Attention, les délais de réalisation d'une carte d'identité se sont considérablement allongés, il faut maintenant compter très souvent plus de deux mois pour l'obtenir.

Listes électorales :

Si vous avez changé d'adresse, si vous venez de vous installer dans la commune et si vous vous n'êtes pas passé en mairie pour faire part de ces changements vous risquez d'être radié et ainsi ne pas pouvoir voter aux prochaines élections. N'hésitez pas également à signaler toute erreur sur votre carte d'électeur.

Faites rapidement la démarche pour voter en 2017.

Recensement militaire :

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser en mairie dès son âge de 16 ans. Il s'agit d'une procédure obligatoire, en cas de manquement l'intéressé est dans l'illégalité, il ne pourra notamment pas participer aux concours et examens d'Etat (baccalauréat par exemple).

Tarif de location des salles en 2017 :

Grande Salle :

Week-end & jours fériés	280.00€
1 journée en semaine (particulier)	100.00€
1 journée en semaine (société)	250.00€
Vin d'honneur (en semaine)	75.00€
Location de la vaisselle	1.10€ (par personne)

Petite salle : En 2017, ce sera la salle des associations qui sera proposée à la location avec accès cuisine et w.c

Week-end et jours fériés	105.00€
Vin d'honneur semaine	40.00€
Location de la vaisselle	1.10€ (par personne)

Attention

Même si le siège du syndicat scolaire de la région d'Yvetot est en mairie d'Ecretteville les Baons et que le numéro de téléphone est le même, les secrétaires ne sont pas les mêmes et la secrétaire de mairie ne connaît pas les dossiers du syndicat scolaire, elle ne peut ainsi pas, en toute bonne foi, répondre à vos questions.

Aussi pour toutes démarches concernant le transport des enfants vers les établissements scolaires il y a lieu de s'adresser au syndicat aux dates et heures d'ouvertures au public soit le mardi de 14h30 à 18h30 ou le vendredi de 14h00 à 17h00

Travaux divers :

Les panneaux de limitation de vitesse rue des Fauconniers et d'indication de lieu-dit seront, enfin, prochainement posés.

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite vient d'être installée à la salle des anciennes écoles. Cette installation est provisoire dans l'attente des confirmations de subventions.

Une table de plein-air sera posée très prochainement sur la place enherbée de la mairie. Elle pourra être utilisée par les nombreux marcheurs et cyclistes qui font une halte sur notre commune